

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCO****SEANCE DU 08 JUILLET 2024**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 15 + 4 **PROCURATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le 08 du mois de juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

Présents : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, FORNELLI Sandra, ALBALADEJO Joseph, LECTEZ Laurence, BOLASELL Claire-Marie, RAMIREZ Anne-Marie, LAFITTE Patrick, Mme Fatiha FEDERICO, LIRONCOURT Agnès, COLARD Lionel, M. GERBOLES Henri

Absents ayant donné procurations : M. Daniel GRANDO à M. Christophe MANAS, M. Charles LACROUX à M. Jean-Louis TORRES, M. Lilian ROUCOLLE à Mme Aline COGEZ, Mme Manon SABARDEIL à M. Lionel COLARD

Le quorum est atteint

Mme Aline COGEZ a été désignée secrétaire de séance

**DEL N°07202401 : DEMANDE DE PLANTS ET D'APPUIS TECHNIQUES A LA
PEPINIERE DEPARTEMENTALE 66**

Considérant les besoins de végétaux de la commune, pour continuer l'aménagement le long de l'agouille de la mar ainsi que d'autres lieux du territoire communal il est possible de faire une demande de plants à la pépinière départementale 66 ainsi qu'un appui technique.

Monsieur le maire laisse la parole à M. Wallez René, adjoint au développement durable, à l'environnement et à la propreté, qui présente le projet d'aménagement des espaces communaux. Il propose, de faire d'ores et déjà la demande suivante de plans et d'attendre l'appui technique pour compléter notre demande :

- 70 aulnes de Corse
- 2 Albizias

Après avoir entendu le maire le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le maire à faire la demande de végétaux au conseil départemental 66 (Pépinière départementale).

AUTORISE le maire à effectuer une demande d'appui technique auprès du conseil départemental 66 (Pépinière départementale).

**Extrait certifié conforme,
Le Maire,**

C. MANAS